

LETTRE DE SESSION **AUTOMNE 2021**

Déblocage rapide de la contribution à l'élargissement

21.050 *Modification des arrêtés fédéraux relatifs à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE*
Conseil des Etats, 30 septembre 2021

En février 2014, après l'acceptation de l'initiative populaire «Contre l'immigration de masse», les premières conséquences ne se faisaient pas attendre longtemps. Quelques semaines plus tard, la Commission européenne excluait la Suisse du programme de mobilité universitaire Erasmus et menaçait d'écarter les chercheurs suisses des dispositifs européens.

En mai 2021, le Conseil fédéral annonce interrompre les discussions avec l'Union européenne (UE) concernant l'accord-cadre. En juin les premières conséquences se font déjà sentir. La Commission européenne retire à la branche des technologies médicales (MedTech) son accès au marché intérieur de l'UE.

Aujourd'hui, la Suisse est considérée comme «pays tiers non associé» dans trois grands programmes de coopération européens relatifs à la recherche (Horizon Europe), à l'éducation (Erasmus+) et à la culture (Europe créative). Trois domaines qui subissent de plein fouet les mesures de rétorsion européennes, sans compter les nombreuses autres conséquences, moins visibles et médiatisées, qu'affrontent quotidiennement

les entreprises exportatrices basées en Suisse.

Minimisation de l'importance de l'Europe, manque d'anticipation des conséquences et consternation face à leurs effets. Le scénario se répète et inquiète. Il inquiète parce que ces développements sont de mauvais augure pour la place économique suisse. L'importance de l'Union européenne n'est plus à prouver. Celle de la stabilité à long terme des relations bilatérales non plus.

Si la deuxième contribution suisse à l'élargissement en faveur de certains Etats membres de l'UE n'est pas la solution ultime, elle est indispensable pour éviter de nouvelles tensions dans les relations entre la Suisse et son grand voisin. Un pas doit être fait en direction d'une reprise des discussions, d'une normalisation des relations bilatérales et d'une amélioration de la prévisibilité de l'environnement économique.

Le Groupement des Entreprises Multinationales (GEM), comme de nombreux acteurs économiques, scientifiques, culturels ou politiques, appelle instamment le Parlement à approuver rapidement la deuxième contribution à la cohésion. La Suisse doit respecter ses engagements si elle veut rester un interlocuteur de confiance.

Secteurs des MedTech et des machines menacés à très court terme

En l'absence de mise à jour de l'accord de reconnaissance mutuelle (ARM) entre la Suisse et l'Union européenne, la Suisse est considérée

depuis le 26 mai 2021 comme un pays tiers en ce qui concerne les dispositifs médicaux. Elle a perdu son libre accès au marché intérieur européen des dispositifs médicaux. Conséquence: les entreprises suisses doivent se conformer à des exigences plus strictes pour l'exportation de leurs dispositifs médicaux vers l'UE.

Cette nouvelle a frappé une industrie déjà confrontée à des défis d'envergure liés à la pandémie de Covid-19. S'est ajoutée aux enjeux de productivité, d'organisation ou de logistique, la nécessité de désigner un mandataire dans la zone de l'UE, qui assume les tâches du fabricant en son nom, y compris la responsabilité liée aux produits, ainsi que le réétiquetage correspondant des produits.

Cela n'est pas sans prix. Selon Swiss Medtech, Association suisse de la Technologie Médicale, les coûts administratifs liés au respect des exigences posées aux Etats tiers sont estimés à 114 millions de CHF dans un premier temps et à 75 millions de CHF de manière récurrente chaque année, ce qui correspond à 2% ou 1,4% du volume des exportations (5,2 milliards de CHF) de la Suisse vers l'UE.

Il en va également de l'attractivité et de la compétitivité de la Suisse. La bureaucratie liée au statut d'Etat tiers compromet sérieusement l'attractivité du pays.

Si le secteur des technologies médicales a été très rapidement confronté à l'exclusion du marché intérieur européen et à de nouvelles contraintes législatives, il faut s'attendre à ce que d'autres – comme le secteur des machines – le soient également à brève échéance.

Quelles conséquences pour les multinationales membres du GEM?

Les multinationales membres du GEM ont de nombreuses interrogations relatives aux conséquences de l'arrêt des négociations. Des réponses urgentes, précises et pragmatiques sur les sujets suivants sont attendues, étant précisé que les questions soulevées ne sont pas exhaustives.

Obstacles au commerce: quels enjeux pour des entreprises qui vendent, depuis la Suisse, de larges gammes de produits nécessitant des adaptations constantes des normes et processus de certification?

Certification CE: les sociétés de certification établies en Suisse pourront-elles continuer à exercer

leurs activités depuis la Suisse? Seront-elles contraintes de délocaliser en Europe leurs activités de certification CE?

Libre circulation des personnes: quelles garanties accorder à moyen et long terme à l'accès au marché suisse des travailleurs ressortissants de l'UE, des travailleurs frontaliers, des accords de sécurité sociale et de retraite?

Protection et circulation des données: quelles difficultés pour les entreprises basées en Suisse en cas de non reconnaissance par l'UE de l'équivalence de la législation suisse en matière de protection des données? Celles qui se conforment déjà volontairement à la réglementation européenne seront-elles préservées?

Reconnaissance de l'équivalence de la place boursière suisse: quelle menace pèse à moyen et à long terme sur l'existence de la bourse suisse? Quelles seront les conséquences en matière d'accès aux marchés et au financement externe des sociétés?

Accès aux marchés publics européens: l'accès aux marchés publics européens est assuré tant que durent les accords bilatéraux. Quelles conséquences en cas d'érosion de la voie bilatérale?

Modification des procédures douanières: le plan d'action pour l'Union douanière de l'UE vise à renforcer les contrôles douaniers. Quel risque de discrimination des entreprises suisses vis-à-vis des entreprises basées dans l'UE?



Groupement des
Entreprises
Multinationales

Groupement des Entreprises Multinationales
98 rue de Saint-Jean - CP 5278 - 1211 Genève 11
T +41 58 715 32 99 - info@gemonline.ch
www.gemonline.ch

A propos du GEM

Le Groupement des Entreprises Multinationales (GEM) vise à promouvoir et à défendre les intérêts communs de ses membres auprès des autorités et du public. Avec plus de 90 membres, entreprises multinationales d'origine suisse et étrangère de toutes tailles dont le siège est situé en Suisse romande, le GEM représente près de 35'000 emplois dans cette région.